## 3.2 Acquisition de biens :

La passation des marchés de biens se fera conformément au tableau ci -dessous :

N°	Description du type de bien à acquérir	Mode d'acquisition	Période prévisionnelle lancement DAO	Durée (étendue) du contrat en mois
2	Acquisition de camions pour faciliter les échanges commerciaux entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso	AOI	2027	12
3	Acquisition de deux (02) brigades routières et d'une Centrale d'enrobée	AOI	2027	12,00
4	Acquisition de matériel roulant pour le PMU	National Shopping	2025	3,00
5	Acquisition de matériel roulant pour la DGCooP et à la DGEP pour le suivi du projet	National Shopping	2026	3,00
6	Acquisition de mobilier de bureau pour la DGCooP	National Shopping	2025	3,00
7	Acquisition de Serveur et de matériels informatiques au profit de l'UCP, la DGCooP et la DGEP pour le suivi du projet	National Shopping	2025	1,50
(i) A	OI = Appel d'Offres International Ouvert)			

- - (ii) AON = (Appel d'Offres National)
  - (iii) (Consultation des Fournisseurs Locaux)

## 3.3 Acquisition de travaux :

Les modes d'acquisitions de cette catégorie sont résumés ainsi qu'il suit :

N°	Description du type de travaux à réaliser	Mode de passation	Période prévisionnelle lancement DAO	Durée (étendue) du contrat en mois			
	Travaux de construction et bitumage des tronçons Ouo-Loropéni- Gaoua RN11 (78,1km), Kordié-Boussé RR13 (63 km), Tenkodogo- Garango RN17 (22,7km) et Nioryida-Guiba-Manga RN29 (24km)	AOI avec pré qualification	2025	24			
AC	AOI avec préqualification (Appel d'offres international avec préqualification)						

Les acquisitions financées par la Banque Islamique de Développement seront effectuées conformément aux nouvelles Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (BID) entrée en vigueur le 1er avril 2019 et révisé en février 2023) et sont ouvertes à tous les soumissionnaires éligibles, tels que définis dans ces Directives.

Les acquisitions de services de consultants seront effectuées conformément aux nouvelles Directives pour l'acquisition de Services de Consultants dans le cadre de Projets financés par la Banque Islamique de Développement (BID) entrée en vigueur le 1er avril 2019 et révisé en février 2023.

Les avis spécifiques de passation des marchés pour les acquisitions à effectuer par Appel d'Offres International (AOI) et les appels à manifestations d'intérêt pour les services de consultants seront publiés au fur et à mesure qu'ils seront disponibles, sur tous les sites Web internationaux et nationaux, les journaux, UND Business, ou Dg Market et sur le portail officiel de la BID.

La préqualification d'entreprises est prévue pour les marchés ci-après : « Travaux de construction et bitumage des tronçons Ouo-Loropéni-Gaoua RN11 (78,1km), Kordié-Boussé RR13 (63 km), Tenkodogo-Garango RN17 (22,7km) et Nioryida-Guiba-Manga RN29 (24km) »

Les candidats intéressés et éligibles, qui souhaitent être considérés pour la fourniture de biens, trayaux et services de consultants pour le projet, ou qui désirent obtenir des informations additionnelles, sont invités à contacter le Bénéficiaire à l'adresse ci-dessous :

> Nom de l'organisme : Ministère des Infrastructures et du désenclavement / Projet de Réhabilitation des Infrastructures et du Soutien à l'Economie (PRISE).

> > Chargé du projet : Pingdwindé Basile François NIKIEMA Tél: (+226) 70 24 10 79, Email: pst-2@pst-2.bf

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

## COMMUNIQUE

Le Directeur des Marchés Publics, Président de la Commission d'Attribution des Marchés du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), porte à la connaissance des soumissionnaires du dossier de demande de prix N°2025-003/MICA/SG/DMP/SMT-PI du 20/05/2025, relative aux Travaux de réalisation de forage équipé au profit du village artisanal de Bobo Dioulasso (VAB), et dont l'avis a été publié dans le quotidien des marchés publics n°4154 du mercredi 04 juin 2025 à la page 82, que ledit dossier est annulé pour insuffisance technique. Il sera procédé à une nouvelle publication et les quittances de paiement déjà délivrées resteront valables.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés s'excuse auprès des candidats pour les désagréments que cette annulation pourrait occasionner.

> Le Directeur des Marchés Publics, Président de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM)

> > Relwendé Hvacinthe NANEMA

Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Justice et des Droits Humains